

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° I-612**

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le « Pacte de confiance et de responsabilité » est censé réduire les concours de l'État aux collectivités de 1,5 Md€. En réalité, il prévoit un ensemble de dépenses superflues qui réduisent cette économie à seulement 550 M€. Cet article met en place l'une d'entre elles : l'octroi de ressources fiscales dynamiques aux régions.

Cette mesure est emblématique de l'incapacité de la majorité à diminuer la dépense publique, en particulier dans sa gestion des collectivités locales puisque cet article instaure une compensation pour les régions.

A défaut, le levier de l'impôt est sans cesse actionné et conduira à une hausse massive des impôts locaux à l'automne 2014.

Pour ces raisons, il convient de supprimer cet article.